



Extrait du registre des délibérations

PREFECTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

2020-6-7

024400400752-20201210-2020_6_7-DE

Reçu le 16/12/2020

Publié le 16/12/2020

Département de la

DORDOGNE

Seance du 10 décembre 2020

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

02/12/2020

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON CURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, FAURE Michèle,

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, CHEVAL René Paul, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS)

Absents et excusés : LAGARDE Bernadette (absente, a donné procuration à CHIPEAUX Raphaël), KARP Michel (absent, a donné procuration à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric,

Mme Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Assurance du personnel : renouvellement du contrat CNP

La collectivité avait souscrit depuis plusieurs années, auprès de la CNP, un contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents qui permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le contrat d'assurance prend fin chaque année au 31 décembre.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge concernant la protection sociale des agents, en renouvelant le contrat CNP pour 2021***
- ***AUTORISE le Président à signer le contrat avec la CNP et la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Dordogne***

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 11 décembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

